



# HERBIGNAC

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024 2024/067

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le quinze mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M. Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à M. Christian ROUX), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M. Robert ACQUITTER), M. Yannick DANIEL.

Secrétaires de séance : Mme Céline BERTHO et M. Pierre-Luc PHILIPPE

### **BILAN FONCIER 2023**

Rapporteur : Alain FOURNIER

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal et doit être annexé au compte administratif de la commune.

Dès lors, en application de cette réglementation, le conseil municipal de la commune d'Herbignac est appelé à délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières qui ont eu lieu ou qui étaient en cours, lors du dernier exercice.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

**VU** les tableaux des acquisitions et des cessions foncières annexé à la note de synthèse.

